Formation collégiale
Expérience éducative et nouvelles réalités

Sophie Gosselin, agente de recherche et de transfert

sophie.gosselin@cse.gouv.qc.ca

24 novembre 2022

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Québec

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION EN BREF

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme gouvernemental créé en 1964 par une loi spécifique qui confirme son autonomie et établit son rôle et sa mission

Son rôle :

Conseiller les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation

LA COMPOSITION

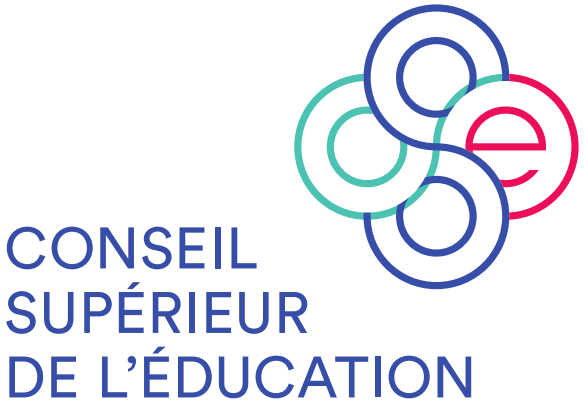

- Comité sur l'état et les besoins de l'éducation
- Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
- Commission de l'enseignement secondaire
- Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial
- Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
- Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue
- Comité interordres de la relève étudiante
- Comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone

1. Globalement, quelles sont les nouvelles réalités étudiantes et sociétales dont les collèges doivent tenir compte dans leur offre de formation ?

Profil et cheminements étudiants

- Il devient de plus en plus difficile de brosser un portrait-type d'une personne étudiante au collégial.

- L'allongement des études au-delà de la durée prévue constitue désormais une réalité incontournable, mais qui ne se traduit pas dans les indicateurs usuels de la réussite.

Tendances sociétales qui influent sur la formation

- La population étudiante est en symbiose avec une société en mutation: elle est influencée par elle mais la façonne aussi.

2. Quelles seraient les caractéristiques d'un programme d'études qui aurait été élaboré ou révisé en tenant compte des recommandations de l'avis ?

Le développement de la culture générale et de l'interdisciplinarité

- Une culture générale solide
- Contribution de l'ensemble des disciplines à son développement
- Introduire et expérimenter des occasions d'apprentissages interdisciplinaires

Le développement des compétences du 21e siècle

- Une réelle prise en compte de ces compétences dans l'enseignement et l'apprentissage, sans en faire des ajouts susceptibles de surcharger

Une flexibilité accrue de la formation

- Responsabiliser la population étudiante en **offrant des choix sur le *comment*, le *quoi*, le *quand* et le *où*** l'apprentissage est réalisé

3. Quelles observations ont résulté de l'analyse des plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des cégeps ?

→ Sensibilité envers les **tendances sociétales** qui influencent les formations.

→ **Souplesse dans le développement des programmes d'études** pour en assurer la pertinence dans une société et un monde du travail en changement.

→ **Diversité des besoins de soutien et d'accompagnement**, milieu bienveillant proposant des activités parascolaires stimulantes.

→ **Développement de compétences du 21e siècle** à l'intérieur ou en marge des formations.

→ **Fluidité des parcours**, cheminements **non linéaires**.

→ Dans une moindre mesure, **flexibilité de la formation**, surtout concernant les modes de prestation et les horaires de cours.

4. Y a-t-il des informations qui n’étaient pas disponibles au moment de la recherche et qu’il aurait été préférable de posséder ?

→ Le Conseil a cherché à en savoir davantage sur le cheminement des personnes étudiantes qui obtiennent une **sanction des études hors des délais prescrits**: données concernant **les changements de programmes d’études** et **l'interruption des études collégiales**.

→ La première recommandation de l’avis s’adresse à la ministre de l’Enseignement supérieur: Dépasser l’utilisation des indicateurs usuels et de **considérer des indicateurs variés et complémentaires** pour évaluer la situation de la réussite au collégial en soutien à la prise de décision.

5. Quels sont les recoupements entre les recommandations du Conseil et les axes du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur* (PARES) ?

Mesure 4.1 Réviser les données ministérielles relatives à la réussite étudiante et en assurer la diffusion

Recommandation 1 : À la ministre de l'Enseignement supérieur

De valoriser et d'endosser la vision d'une réussite éducative qui dépasse la conception d'une réussite scolaire dans un délai prescrit et qui tient compte du phénomène de l'allongement de la durée des études, en considérant des indicateurs variés et complémentaires pour évaluer la situation de la réussite au collégial en soutien à la prise de décision.

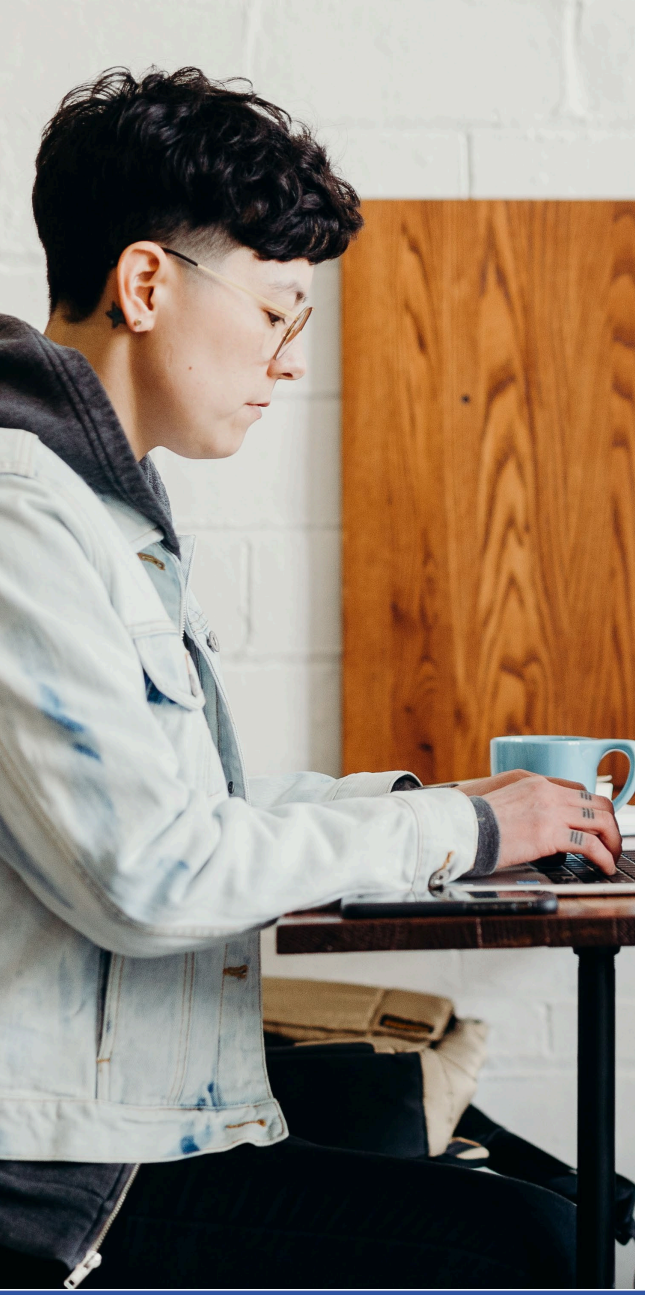

Mesure 1.3 Faire valoir le rôle des ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle, et accroître l'accès aux services qu'elles offrent

Mesure 3.2 Soutenir l'embauche de ressources professionnelles, enseignantes et professorales supplémentaires dans les collèges et les universités

Recommandation 2. À la ministre de l'Enseignement supérieur :

D'assurer une disponibilité suffisante des ressources professionnelles dans les collèges et de valoriser leur rôle en vue d'offrir un accompagnement soutenu à l'étudiante et à l'étudiant dans la définition et la réussite de son projet de formation.

Mesure 4.5 Soutenir la recherche et le partage d'expertise portant sur la réussite et les bonnes pratiques en la matière

Recommandation 5. À la ministre de l'Enseignement supérieur :

De soutenir le transfert des connaissances issues de la recherche dans les milieux pour favoriser leur réinvestissement dans la pratique, notamment en matière de réussite éducative, de conditions étudiantes et de cheminements étudiants

Mesure 2.4 Instaurer des collaborations interordres pour améliorer la qualité des transitions

Recommandation 22. Au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur :

De soutenir et d'encourager le développement d'initiatives pour intensifier la collaboration entre les établissements d'enseignement secondaire et collégial dans l'optique d'une responsabilisation de l'étudiante et de l'étudiant dans sa formation et d'une préparation adéquate de ce dernier aux études supérieures, par exemple le déploiement d'une « pédagogie de dernière année » en 5e secondaire.

Mesure 2.1 Soutenir l'acquisition des compétence essentielles à la poursuite des études par les étudiantes et étudiants des collèges et des universités

Recommandation 8. À la ministre de l'Enseignement supérieur :

De mettre en place un comité de travail afin de définir un profil de sortie global de l'étudiante et de l'étudiant au collégial intégrant les compétences communes jugées essentielles, d'expliciter la contribution des différentes composantes de la formation au développement des compétences communes et d'assurer l'appropriation de ce profil de sortie par la population étudiante de même que sa mise en œuvre par le personnel des collèges

Recommandation 9. À la ministre de l'Enseignement supérieur :

De revoir les processus ministériels d'élaboration et de révision des programmes d'études de façon à :

- assortir les compétences communes actualisées d'objectifs et de standards afin de garantir leur enseignement et leur évaluation;
- renforcer l'intégration d'éléments de culture générale dans les objectifs et standards des programmes d'études, en complément des objectifs portés par la formation générale;
- faciliter l'intégration de compétences interdisciplinaires dans les programmes d'études pour favoriser les ponts entre les disciplines.
- insuffler de la souplesse dans la rédaction des compétences des programmes d'études afin de donner plus d'agilité aux collèges pour tenir compte d'un monde en changement;
- ce que les programmes s'inscrivent dans une véritable perspective de formation tout au long de la vie, c'est-à-dire qu'ils incluent des objectifs de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie.

Merci de votre attention!

cse.gouv.qc.ca

@csequebec

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Québec